

Numéro de dossier : 1114400041

Unité responsable	administrative	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet		Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les hauteurs maximales du « Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ».

Avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :



PV CCU 2011-06-30 - Cadre de révision hauteurs.pdf

Avis conjoint du Conseil du patrimoine de Montréal et du comité d'architecture et d'urbanisme :



A11-VM-04_CPM-CAU_hauteurs_densités.pdf

Responsable du dossier

Bruno COLLIN

Conseiller en aménagement - Chef d'équipe

Tél. : 514 872-7998